

COMPTE-RENDU BUREAU DU 6 OCTOBRE 2016

POINT 1 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) Acquisition d'une emprise foncière auprès du GAEC MORINEAU

Accord du Bureau à l'unanimité pour l'acquisition de l'emprise foncière d'environ 6 000 m² dédiée à la future voie de contournement de l'aérodrome des Ajoncs, auprès du GAEC MORINEAU.

Le Service du Domaine a évalué la valeur vénale des biens à 0,30 €/m².

Au regard de l'intérêt général, La Roche-sur-Yon Agglomération s'est positionnée pour cette transaction au prix déterminé par le Service du Domaine auquel s'ajoute l'indemnité de remploi fixée à 0,28 €/m².